



Accessibilité
handicap

Animer l'accueil sécurité des salariés (Classe virtuelle)

Objectif :

- ✓ Connaître les consignes en cas d'accident et d'incendie
- ✓ Savoir identifier et prévenir les risques aux postes de travail
- ✓ Connaître les moyens de prévention

Descriptif :

Il s'agit de former un salarié compétent en charge de la « formation générale à la sécurité * » des nouveaux salariés, ceux qui changent de poste ou de technique, les intérimaires et les salariés d'entreprises extérieures.

**Tout chef d'établissement a l'obligation d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité pour les travailleurs nouvellement embauchés ou ceux qui changent de poste de travail. La formation vise à instruire les travailleurs des précautions à prendre pour assurer leur propre sécurité et celles des autres personnes travaillant dans l'établissement. Cette formation, à la charge de l'employeur, doit être répétée périodiquement.*

Programme :

- ⇒ les conditions de circulation dans l'entreprise
- ⇒ la conduite à tenir en cas d'accident ou de sinistre
- ⇒ les risques aux postes de travail
- ⇒ les actions particulières de formation à la sécurité

Modalités pédagogiques

- ✓ Support de formation
- ✓ Exercices

Modalités d'évaluation des acquis

- ✓ QCM

Durée	Nombre de participants	Prérequis	Personnel concerné	Intervenant	Type de formation	Prix
1 journée	7 maximum	Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à la formation	Préventeur, animateur, référent sécurité, encadrement	Un consultant en santé au travail	Intra-entreprise zoom	700 € HT par groupe

Rappel de la législation

Article L 4141-1 à 20
L4141-1 à 4
L4142-1 à 4
L4143-1